

Laurabuc



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 27.03.2024**

Date de convocation : 22.03.2024

Conseillers en exercice : 9

Présents : 6 - **Votants** : 7

Monsieur Cédric LEMOINE, Maire.

Présents :

Mesdames : Anne-Laurence FRULLINI - Marie-France LOISEL, 3^{ème} Adjoint conseillères municipales.

Messieurs : Michel COURTESSOLE - Olivier JURADO, 2^{ème} Adjoint - Bernard VIE conseillers municipaux.

Procuration : Omar AÏT MOUH à Anne-Laurence FRULLINI.

Absents excusés : Jean-Pierre PLANCADE - Aude SALVAT-LÔ.

La séance est ouverte à 21h00.

Anne-Laurence FRULLINI est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 11.03.2024, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

2°) Mise en place d'un service commun pour la gestion d'un dispositif de recueil mobile des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports : avenant n°1

II - Questions diverses.

I – A examiner :

1°) Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, un emploi non permanent va être créé dans le grade d'Adjoint Technique pour une période de 18 mois soit du 01/04/2024 au 30/09/2025 inclus. Ce contrat pourra être renouveler dans la limite de 12 mois maximum sur cette période.

Cet agent assurera les fonctions d'agent polyvalent, filière technique, à **temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 32 heures**. Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans le même cadre d'emploi.

- Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de d'Adjoint Technique, 6^{ème} échelon.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 378, indice majoré 371 du grade de recrutement.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

2°) Mise en place d'un service commun pour la gestion d'un dispositif de recueil mobile des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports : avenant n°1

Un avenant n°1 à la convention de mise en place d'un service commun pour la gestion d'un dispositif de recueil mobile des demandes de cartes nationales d'identités et de passeports suite à la demande d'adhésion de la commune de SOUPEX, à la demande d'augmentation du temps de mise à disposition du dispositif par la commune de SALLES-SUR-L'HERS et suite à la modification du mode de répartition de la dotation titres sécurisés émanant de l'Etat.

Approuvé à l'unanimité par le conseil municipal

II - Questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Les Conseillers,